

Numérique, droit et société

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : Numérique, droit et société / sous la direction de Bénédicte Bévière-Boyer et Dorothée Dibie ; avec les contributions de Clément Arlotti, Fatima Bargui, Bénédicte Bévière-Boyer... [et al.]

A pour autre édition sur un support différent : Numérique, droit et société sous la direction de Bénédicte Bévière-Boyer et Dorothée Dibie 2022 Paris Dalloz Thèmes et commentaires 978-2-247-21985-8

Auteur(s) : Bévière-Boyer, Bénédicte (1967-....)

Autre(s) auteur(s) : Dibie-Krajcman, Dorothée (1970-....)

Arlotti, Clément (1990-....)

Bargui, Fatima

Centre de recherches juridiques Saint-Denis, Seine-Saint-Denis

France Cour de cassation

Publication : Paris : Dalloz, 2022

Description matérielle : 1 vol. (VIII-338 p.) ; 24 cm

Collection : Thèmes & commentaires Actes

ISBN : 978-2-247-20789-3

EAN : 9782247207893

Appartient à la collection : Thèmes et commentaires 1255-1155

Classification décimale Dewey : 343.099 9

Note(s) : Actes du colloque organisé par le Centre de Recherches juridiques de l'Université de Paris 8, en partenariat avec la Cour de Cassation

Note sur les bibliographies et les index : Notes bibliogr.

Résumé ou extrait : Si le droit a réussi à s'adapter à plusieurs reprises, au cours de son histoire, aux progrès scientifiques, il est aujourd'hui confronté à la rapidité du développement des technologies numériques. L'heure est à l'avènement de l'intelligence artificielle par le biais du traitement massif de

données. Le développement de nouvelles applications du numérique, notamment en matière de justice, de santé ou d'environnement, s'accompagne de multiples questions (responsabilité, protection des données et de la vie privée, utilisation dans les relations contractuelles...) auxquelles les juristes, et spécialement les juges, peuvent être amenés à répondre. L'état actuel du droit est-il suffisant pour leur permettre de fonder leurs décisions ? Convient-il d'élaborer un régime juridique spécifique ? Ce débat est d'autant plus important que le législateur est peu enclin à légiférer en la matière afin de ne pas freiner, par un régime trop strict, le développement des acteurs économiques intervenant dans le domaine du numérique, ainsi que les progrès scientifiques. C'est à une réflexion large, et aux multiples dimensions (techniques, éthiques, philosophiques et juridiques...), que se sont livrés les chercheurs et praticiens qui ont participé au cycle de conférences "Numérique, Droit et Société", croisant ainsi leurs regards experts dans l'objectif d'anticiper, par une étude des solutions actuelles, les questions auxquelles nous serons, dans un avenir proche, tous confrontés.

Sujet - Nom commun : Droit et société

Société numérique -- Droit

Justice -- Administration -- Informatique

E-justice

Intelligence artificielle -- Droit

Forme, genre ou caractéristiques physiques : Actes de congrès